

TABLEAU

DES

INTÉRÊTS DE LA FRANCE,

RELATIFS

A LA PRODUCTION ET AU COMMERCE DES SUCRES
DE CANNE ET DE BETTERAVE,

PRÉSENTÉ

PAR LE BARON CHARLES DUPIN,

Dans la Séance générale des trois Conseils d'Agriculture, du Commerce et des
Manufactures, le 19 janvier 1836

Seconde Edition.

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRERES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,

RUE JACOB, 56.

Décembre 1841.

DEPARTEMENT DE LA GUYANE
BIBLIOTHEQUE
A. FRANCONIS

8° 5019

TABLIÉ

NOTE PRÉLIMINAIRE.

— — — — —

INTÉRÊTS DE LA FRANCE

Lorsque la force des choses amena pour la première fois, devant les trois conseils de l'industrie nationale, les grandes questions relatives à la concurrence des deux natures de sucre, des illusions étranges fascinaient encore les esprits. On préconisait avec art une chimérique influence qui devait, affirmait-on, être prochainement exercée par l'exploitation sucrière de la betterave, afin de changer la face de l'agriculture française, en nous procurant d'incomparables richesses.

Pour dissiper ces erreurs, nous avons pensé qu'il suffisait d'énumérer avec fidélité, un certain nombre de résultats positifs empruntés aux documents officiels que publie le gouvernement.

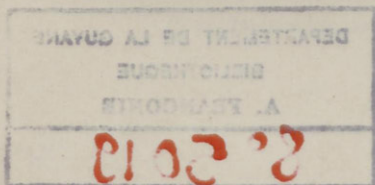
Il y a six années que ce travail a paru pour la première fois. Dans cet intervalle de temps, des faits nouveaux se sont produits; des faits antérieurement accomplis ont été mis en lumière. J'ose dire qu'ils ont tous confirmé mes premières assertions.

Les hommes d'État ont fini par admettre, en France, ce qui n'a jamais fait question devant ceux de la Grande-Bretagne; ils ont reconnu que deux industries similaires et nationales ne peuvent exister qu'à des conditions de complète égalité devant la loi.

Cette égalité des charges et des avantages, des impositions et des contributions, aujourd'hui, la presque totalité des personnes qui produisent le sucre de betterave reconnaissent qu'elle serait la perte de leur industrie; dans l'impossibilité de travailler avec autant de bénéfice pour la France que les producteurs de sucre de canne, ils sont aujourd'hui les premiers à demander la cessation de leurs fabrications, moyennant préalable indemnité. Cette solution est la seule qui puisse épargner à deux industries rivales des misères infinies et des ruines incessantes; elle a de plus l'avantage de favoriser le commerce maritime, d'aider à la force navale, d'ajouter des sommes importantes aux revenus du trésor public.

Enfin, comme on le verra par le tableau que nous reproduisons ici, les manufactures et l'agriculture de la métropole, loin d'avoir à souffrir du parti vers lequel inclinent à présent les hommes les plus habiles, trouveront au contraire d'amples compensations, pour d'importantes cultures, et pour des fabrications industrielles, qui devront un nouvel essor à la prospérité que recouvreront nos possessions d'outre-mer.

Paris, décembre 1841.



TABLEAU

DES

INTÉRÊTS DE LA FRANCE,

RELATIFS

A LA PRODUCTION ET AU COMMERCE DES SUCRES DE CANNE
ET DE BETTERAVE.

MESSIEURS,

Pour examiner la question d'un si haut intérêt soumise à l'examen des trois Conseils d'Agriculture, du Commerce et des Manufactures, je prendrai pour base les principes sur lesquels je me suis toujours appuyé.

Lorsqu'il a fallu mettre en parallèle des intérêts nationaux et des intérêts étrangers, c'est pour les intérêts nationaux que je me suis prononcé; c'est à la production française, c'est au commerce français que j'ai donné la préférence.

Lorsqu'il s'est agi de mettre en balance des intérêts nationaux, je n'ai plus voulu de préférence. Alors j'ai réclamé, au nom de la justice, l'égalité des droits et des obligations, des charges et des faveurs.

Aujourd'hui, plus que jamais, je resterai fidèle à ces maximes. Pour prononcer entre deux genres de productions, celui du sucre de canne et celui du sucre de betterave, je ferai remarquer que l'un et l'autre appartiennent également à l'agriculture française.

Que les cultivateurs habitent le Nord ou le Midi, qu'ils peuplent des îles ou des continents, que les commerçants qui transportent les sucres se servent des voies de terre ou de mer, il nous suffit que les uns et les autres soient nos compatriotes, pour qu'à ce

titre ils aient un droit égal à notre intérêt, un droit égal à notre justice.

Je ne veux pas m'arrêter plus longtemps sur une impartialité qui, j'en suis sûr, vous est dictée par votre conscience.

Je ne veux pas non plus, en ce moment, examiner quel peut être l'intérêt des Français d'outre-mer; d'autres pourront mieux en parler et le faire avec plus de convenance et d'avantages.

Mais je dois examiner les intérêts réels de l'agriculture métropolitaine, ceux des fabriques, et ceux du commerce de France, impliqués dans la question si grave, maintenant soumise à vos délibérations.

Ce n'est pas moi, Messieurs, qui voudrais affaiblir le tableau des vrais avantages inhérents à la production du sucre de betterave. Cette production honore à la fois la science et l'industrie; elle s'est perfectionnée par le concours de la chimie et de la mécanique. Ses progrès, nous les avons jugés et récompensés, comme membres du Jury central, lors des expositions de l'industrie nationale, et j'achève en ce moment le rapport général qui motive ces récompenses.

Il importe cependant de renfermer dans de justes limites, même nos espérances de progrès, afin que l'avenir ne vienne pas les décevoir. Les Français sont trop sujets à l'engouement, et par malheur les désenchantements du passé le plus récent les rendent rarement plus modérés dans leurs espérances même les moins fondées. Efforçons-nous d'apprécier les faits.

On estime que la récolte dernière a produit 30 millions de kilogrammes de sucre de betterave. Il a fallu pour cela, selon les uns, seize mille, et selon les autres vingt-quatre mille hectares affectés à la culture de cette racine.

Si le sucre de canne était banni complètement de la consommation française, il faudrait tripler la production du sucre de betterave et la superficie consacrée à sa culture. Cette superficie serait donc alors de cinquante mille hectares suivant les plus modérés, et de soixante-douze mille suivant les plus exagérés. Mais déjà l'on consacre à cette culture seize mille hectares suivant les uns, et vingt-quatre mille suivant les autres; l'augmentation ne pourrait donc varier qu'entre trente-deux et quarante-huit mille hectares.

Il ne faut pas croire que ce serait une conquête absolue, comme

le défrichement des terrains auparavant improductifs. Au contraire, on préfère des terres fertiles, que l'on choisit dans les départements où le sol a le plus grand prix. C'est une déduction notable dans la plus-value des nouvelles cultures.

On apprécie avec une juste raison l'emploi du résidu des betteraves, feuilles et pulpes, pour la nourriture des animaux domestiques, et, par une conséquence immédiate, pour l'engrais des terres. Mais cet engrais retournant à la terre même qu'épuise la betterave, c'est une restitution pure et simple qui ne s'étend pas à d'autres superficies.

Je ne veux nullement atténuer l'importance de la nourriture des animaux domestiques, extraite de cinquante, de soixante et même soixante-douze mille hectares plantés en betteraves, pas plus qu'en toute autre espèce de racines nutritives ou graminées; mais je ne puis m'empêcher de les comparer avec la superficie des terres où le bétail trouve sa nourriture.

Aujourd'hui, Messieurs, le bétail français est nourri par les produits.....

	Superficies (1) totales. hect.	Superficies. Prairies moy. hect.
1° De prairies naturelles.	4,834,621	4,834,621
2° De landes, de pâtis, de bruyères, que je compterais seulement pour le dixième de leur su- perficie.	7,799,672	779,967
3° Par la glandée des bois et le pacage qu'on y permet, que j'évalue seulement au vingtième de leur superficie, comparativement aux prairies.	7,422,315	371,116
4° En prairies artificielles que l'état arriéré de notre agriculture ne permet guère de porter au delà du sixième des terres labourables.	4,256,525	4,256,525
5° Il faudrait ajouter à cette superficie pour la production des avoines, sans compter les hectares en orge et en menus grains, qui fournissent aussi des aliments au bétail.	2,803,978	2,803,678
Superficies totales.	27,171,811	
Il résulte de cette énumération que les animaux herbivores domestiques reçoivent une alimentation au moins égale aux produits en prairies naturelles de.		13,045,907

Pour évaluer maintenant cette révolution immense qu'on nous annonce dans la multiplication de nos animaux domestiques, il suffit de considérer, je ne dis pas les 27 millions d'hectares où le bétail trouve sa nourriture, mais seulement la superficie réduite à l'équi-

(1) Documents statistiques publiés par M. le Ministre du commerce.

valent des prairies naturelles, c'est-à-dire, 13,045,907 hectares, et nous demander les miracles qu'on peut attendre de 48,000 hectares en betterave *dépouillée de son sucre*.

Vous aurez ajouté purement et simplement un hectare à 272, et vous en aurez 273. Voilà l'avenir *immense*, c'est le mot consacré pour la nouvelle culture.

Une objection soulevée par un agriculteur distingué surgit au milieu de la discussion. Nous ne voulons point parler des chevaux, a-t-il dit; nous nous occupons seulement d'un accroissement de nourriture pour le bétail sujet à l'engrais; soit. La France compte approximativement :

Chevaux.	2,240,000
Race bovine.	7,000,000
Moutons.	40,000,000

Nous admettons comme équivalente la nourriture

De 7 chevaux.

De 10 bœufs ou vaches.

De 100 moutons ou brebis.

Ce qui donne pour bêtes nourries, réduites à la consommation moyenne de la race bovine,

Pour les chevaux.	3,200,000
Pour les races bovines.	7,000,000
Pour les bêtes à laine.	4,000,000
	<hr/>
	14,200,000

Terres affectées à la nourriture de ces animaux : 13,045,907 hectares.

C'est, comme on voit, un peu moins d'un hectare par tête de race bovine.

Nous admettrons, si l'on veut, qu'il faille faire une réduction beaucoup plus forte; nous la porterons jusqu'à 4,000,000 d'hectares pour nourrir les 2,240,000 chevaux.

Même alors il nous restera 9,045,907 hectares pour la nourriture des bêtes à cornes et des bêtes à laine, et l'*immense avantage* pour cette nourriture sera l'addition de 48,000 hectares en betteraves. Cela signifie purement et simplement qu'au lieu de 187 hectares, on en aura 190 : voilà l'augmentation qui, nous dit-on, doit *changer la face de l'agriculture*.

A des esprits aussi judicieux que les vôtres, ce simple rapprochement suffit pour dissiper toutes les illusions et vous mettre en garde contre la séduction des promesses exagérées.

Actuellement, examinons quel est l'intérêt de l'agriculture métropolitaine à ce que l'on conserve la production du sucre de canne.

On doit remarquer que cette production est de beaucoup la plus riche dans nos colonies. Vous en jugerez par l'extrait suivant du tableau des douanes de 1834.

Importation en France des produits coloniaux.

	Valeurs officielles.	Droits.
Valeur totale.	49,165,431	43,342,362
Sucre.	41,691,892	31,531,803
Différence.	7,473,539	

Il faut donc l'avouer franchement : si l'on repousse de France le sucre de canne, le commerce colonial est perdu pour la métropole. Apprécions l'étendue de cette perte.

Je prends toujours comme base le dernier exercice pour lequel le ministre des finances a publié les documents officiels des douanes, afin qu'on ne m'accuse pas de choisir une année plutôt qu'une autre. Celle que j'accepte pour terme de comparaison n'est certes pas une année favorable à nos établissements d'outre-mer; mais les faits qu'elle constate n'en auront que plus de gravité.

Même en 1834, malgré les souffrances du commerce qui nous occupe, nos colonies ont tiré de la métropole des produits d'agriculture et d'industrie pour la somme de 40,080,974 fr. Avant l'invasion du sucre de betterave, elles en ont tiré pour 50 millions. Le commerce français chargé de recueillir, d'embarquer, de vendre ces produits, les a vendus dans nos établissements d'outre-mer pour une somme totale qui, payée par les colonies, ne s'élève pas à moins de 50 millions, et balance ainsi largement les 49 millions de produits coloniaux importés en France.

Je me suis d'abord demandé ce que peut représenter en France un territoire où, toutes les industries comprises, l'agriculture, les fabriques et le commerce, produiraient dans une année 50 millions.

On a calculé pour la France entière, il y a huit ans (1), que la production annuelle s'élevait à huit milliards. Allons plus loin; supposons-la, non pas seulement de huit milliards, ni même de neuf, mais de dix milliards, pour un territoire de 52,659,000 hectares.

A ce compte, en prenant des valeurs moyennes, une production totale de 50 millions de francs exigerait 263,295 hectares. J'admettrai, tant qu'on voudra, qu'il faille réduire cette évaluation d'un cinquième, d'un quart, d'un tiers peut-être, mais certes pas au delà. Resteraient donc au moins 176,000 hectares, dont les produits métropolitains, aujourd'hui demandés, payés par les colonies et par les armateurs français, resteraient privés de cette riche demande.

Ne serait-ce donc pas une perte grave pour l'agriculture de la métropole?

Mais, ce qu'il y aurait de plus déplorable, c'est que la perte, au lieu de se répartir également, insensiblement sur toutes les parties du sol métropolitain, frapperait exclusivement certaines portions du territoire, et celles-là mêmes qui n'auraient pas la compensation de la culture des betteraves pour les fabriques de sucre.

C'est dans quatre ou cinq départements du nord de la France qu'est concentrée la production du sucre de betterave; c'est là que les progrès agricoles, chimiques et mécaniques sont immenses. Ailleurs on essaye, on tâtonne, on échoue plus ou moins. Dans le nord, je le répète, on marche à pas de géant; là, l'industrie nouvelle prend une telle supériorité, que le reste de la France ne pourra pas créer et soutenir la concurrence.

Eh bien! c'est le reste de la France, c'est la partie qui se trouve au midi de la Loire, dont l'agriculture serait surtout frappée par la cessation des exportations de nos produits aux colonies. Voilà ce qu'il faut vous démontrer.

Lorsque mille chevaux ou mulets sont envoyés aux colonies, plus de 900 sont fournis par les départements de l'ouest et du midi.

Pour les salaisons, pour les viandes préparées d'après la méthode d'Appert, Nantes et Bordeaux développent une industrie qui chaque

(1) *Forces productives et commerciales de la France*. Paris, 1827.

année s'agrandit ; c'est naturellement avec le bétail de cette partie du royaume qu'on suffit à des salaisons auxquelles j'ajoute en grande partie l'envoi des beurres et des fromages que la Bretagne, le Poitou, la Vendée fournissent en quantité considérable.

J'arrive aux céréales qui, dans les années d'extrême abondance, où l'agriculture a si grand besoin de vendre, ne trouvent qu'aux colonies un marché de quelque importance.

Les colonies tirent de Bretagne un peu de froment et de l'avoine ; mais leurs plus riches demandes sont relatives aux farines de froment ainsi qu'au maïs. C'est le Languedoc qui produit les grains convenables à ce commerce ; c'est sur les bords du Tarn et de la Garonne que sont situées les belles *minoteries* destinées à l'alimentation des colonies françaises.

Sur deux millions de produits des céréales, plus de 1,900,000 fr. sont soldés, par le commerce des colonies, à l'agriculture de l'ouest et du midi de la France.

Pour les huiles, les résultats ne sont pas moins frappants.

Contre 120,000 francs d'huiles grasses que le nord fournit en partie, le midi fournit exclusivement aux colonies pour 2,020,000 fr. d'huiles d'olive, produites par le bassin du Rhône et le littoral de la Méditerranée.

Les vins, ce grand objet du commerce français, les vins trouvent aux colonies françaises un débouché dont l'importance surpasse la consommation de plusieurs grandes nations étrangères.

Eh bien ! la Normandie, la Picardie, l'Artois et la Flandre, pays à sucre de betterave, ne produisent pas de vins ; le Bourgogne ne supporte pas la mer ; enfin, les vins du Rhône, du Languedoc, du Bordelais, de la Charente et de la Loire représentent, pour les 99 centièmes, la vente de ce riche produit d'agriculture française à nos colonies.

Au simple aperçu que je viens d'offrir, n'est-il pas évident que si notre agriculture entre pour 23 à 24 millions dans les 50 millions de produits nationaux vendus dans nos colonies, les départements méridionaux en fournissent plus des quatre cinquièmes, c'est-à-dire, au moins 18 à 20 millions ?

Osera-t-on dire maintenant que toute mesure ayant pour résultat définitif l'anéantissement du commerce colonial, au profit du sucre

de betterave, cette mesure serait un bénéfice complet, absolu, pour l'agriculture française ?

Non, Messieurs, ce serait, au contraire, un détriment immense pour quatre-vingts départements contre cinq à six qui cultivent amplement la betterave afin d'en extraire le sucre.

Ce serait une ruine sans compensation pour des localités intéressantes et nombreuses, dans les départements de l'ouest, du centre et du midi, dans la Bretagne, l'Anjou, la Vendée, le Poitou, le Perche, le Bordelais, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, etc.

Dès à présent, et pour ne considérer que l'agriculture métropolitaine, en mettant de côté tout autre intérêt de colonies, de commerce et de manufactures, vous le voyez, Messieurs, l'équité, la raison, la sagesse, le bon calcul vous prescriraient de respecter des droits contradictoires, également sacrés, pour ne pas donner tout au petit nombre et tout retirer au grand nombre, pour ne pas surajouter aux vastes richesses des quatre ou cinq départements les plus opulents, afin d'appauvrir encore des départements déjà pauvres, comme ceux de la Bretagne.

Il y a donc des mesures de haute équité nationale qu'il devient urgent d'adopter. C'est pour rester toujours dans le cercle des intérêts agricoles que je dois ici prendre corps à corps un sophisme qui triomphe déjà depuis sept ans.

Dès 1828, le ministre du commerce annonçait aux cultivateurs de sucre de betterave, qu'ils ne pouvaient compter sur un privilège illimité, sur des immunités perpétuelles, au détriment des autres parties de l'agriculture, au détriment des fabriques, au détriment du commerce maritime.

Ils ont fait valoir un argument spécieux, que je ne veux nullement dissimuler. Nous pratiquons, ont-ils dit depuis sept ans, comme ils le disent encore, une industrie naissante ; nous commençons, laissez-nous prendre des forces ; nés en 1800, enfants que nous sommes, nous n'avons que trente ans à peine ; mais sous peu nous serons assez grands, assez puissants pour souffrir les charges dont vous nous menacez. Attendez à cette époque, et vous ferez alors tout ce qui vous semblera sage. Accordez-nous seulement cinq à six nouvelles années *de privilège et d'immunités*.

On devrait à coup sûr accorder un tel délai, s'il n'en résultait

pas pour d'autres intérêts français une ruine imminente. Mais si chaque année de retard tierce le sucre de betterave, ce produit diminue d'autant la vente possible du sucre de canne, qu'il menace, avant trois ans, de remplacer tout à fait. Ainsi, je le demande, chaque année de retard n'est-elle pas une prime accordée aux exploitants de betteraves, dans cinq à six départements, pour enlever à l'agriculture des autres départements une vente annuelle de 20 à 24 millions de produits? Et le midi, l'ouest, le centre du royaume supporteront-ils avec joie ce transfert des faveurs gouvernementales, et des richesses agricoles? J'avoue que je ne le crois pas.

La question déjà si vaste que je viens de traiter ne se renferme pas uniquement dans le cercle de l'agriculture; elle affecte au plus haut degré l'intérêt *des fabriques*.

Ici, Messieurs, je dois vous offrir un résultat inverse de celui que j'ai démontré précédemment.

C'est surtout l'agriculture du midi qui souffrirait par l'extinction du commerce colonial.

Ce seraient surtout les fabriques du nord qui perdraient par l'extinction du commerce colonial.

Tous les métaux travaillés, le fer, l'acier, le cuivre, le plomb, le zinc, sortent des ateliers établis au nord de la Loire, pour aller dans nos colonies.

J'en dis autant des verres, des cristaux, de l'orfèvrerie, de l'ébénisterie, des modes, des fantaisies, des livres, des gravures, de la musique, des machines, des instruments de tout genre.

J'en dis autant pour les fils et tissus de lin, de chanvre et de laine; pour les toiles, les coutils, les batistes, les linons et les dentelles; pour les draps, les casimirs, les cotonnades de tout genre, les chapeaux, les souliers, etc.

Le midi du royaume fournit, il est vrai, des soieries et des rubans pour sept à huit cent mille francs, et quelques autres articles.

Si j'osais indiquer des valeurs approximatives sur les deux grands intérêts de l'agriculture et des fabriques, je présenterais ainsi le tableau des exportations.

	Le nord de la France jusqu'à la Bretagne exclusivement.	Le midi de la France.
Agriculture.	4,000,000	20,000,000
Fabriques.	14,000,000	3,000,000
Frais commerciaux et transports d'outre-mer.	4,000,000	5,000,000
TOTAUX.	22,000,000	28,000,000

Actuellement je m'adresse à tous les manufacturiers du nord de la France, eux qui perdront quatorze millions de ventes, quand les manufacturiers du midi n'en perdront que trois.

Est-ce qu'ils s'imaginent que la culture de quarante-huit mille hectares *enlevés à d'autres cultures*, et livrés à la betterave, va leur donner une plus-value de commandes égale à 14 millions par an? Qu'ils calculent eux-mêmes, et qu'ils se fassent la réponse à cette question.

Et quant aux manufacturiers du midi, qui n'auront perdu que trois millions par an, est-ce qu'ils supposent que le détriment de l'agriculture méridionale, diminuée de vingt millions de sorties, ne rejaillira pas sur eux, et ne réduira pas leurs ventes, même en France? S'ils le pensaient, j'ose le dire, ils commettraient une étrange erreur.

J'aborde maintenant une troisième classe d'intérêts généraux, celle du commerce et de la navigation.

Si le gouvernement persiste à conserver l'état actuel des choses, il est prouvé que, dans trois ans, le sucre de betterave pourra suffire à la consommation de la métropole; par conséquent, au bout de ce terme, le commerce de la France avec ses colonies aura cessé d'exister.

Je suis bien éloigné de pouvoir calculer la totalité des pertes qui s'ensuivraient pour les négociants et les armateurs français. J'essaierai du moins d'en offrir une idée imparfaite, laissant aux hommes spéciaux le soin de la compléter.

Un des membres les plus éclairés du Conseil de commerce, M. Dupouy, ancien député, président actuel de la chambre de commerce de Dunkerque, a publié, sur l'industrie du sucre indigène, une opinion très-remarquable dans laquelle il évalue à 25 francs par quintal métrique, les sommes de toute nature payées au négoce métropolitain pour les frais de vente, de transport, d'emmagasinage, etc.

Si les colonies fournissaient exclusivement les 90 millions de kilogrammes que la France consomme, le commerce recevrait par conséquent 22,500,000 francs sur les sucres.

Mais il perçoit déjà 9 millions sur les produits d'agriculture et d'industrie envoyés de France aux colonies.

Ainsi les colonies pourraient fournir en tout, à la navigation et

au commerce de la métropole, un travail annuel soldé par la somme totale de 31,500,000 francs.

Veut-on admettre, comme en 1834, que la consommation du sucre colonial soit réduite à 70,028,338 kilogrammes ?

Alors la somme totale soldée au commerce français sera diminuée de 5 millions, et ne s'élèvera plus qu'à 26,500,000 francs.

Ces vingt-six et demi millions sont employés : 1° en dépenses qu'exigent la construction des navires et l'achat des vivres pour les équipages : dépenses qui reviennent en grande partie, comme solde, à l'agriculture et aux fabriques françaises.

2° En fret des navires, en solde des équipages, sommes qui, dépensées par les familles des armateurs et des matelots, retournent également aux fabriques et à l'agriculture de la métropole.

3° Aux locations des magasins dans les ports, à la solde des ouvriers, des commis, des agents de toute sorte qu'exigent les embarquements, les débarquements, les manutentions et la surveillance des produits amenés dans les ports et destinés, soit à l'importation, soit à l'exportation du commerce colonial.

Si tous ces travaux, si ce vaste mouvement venaient à cesser soit tout à coup, soit dans trois ou quatre ans, il en résulterait un détriement immense pour nos ports de mer, pour les négociants, les armateurs, les matelots, les ouvriers constructeurs, les simples manœuvres et généralement tous les hommes d'arts et métiers qui vivent directement ou secondairement des travaux du commerce maritime.

Ici, Messieurs, je le demande : serait-il équitable de frapper tant de familles de toutes les classes, et pourquoi ? Pour ne pas vouloir établir un juste équilibre entre les charges imposées par le trésor sur des sucres *également français* ; mais, l'un fabriqué dans cinq départements français, et l'autre dans cinq colonies françaises ! Mettant de côté tout intérêt colonial, le peuple des ports de mer, le peuple du littoral, lorsqu'il voit son existence en partie compromise, n'a-t-il pas droit de demander, d'exiger même qu'on le fasse entrer en ligne de compte, et qu'en le réunissant avec l'intérêt des agriculteurs du midi, avec l'intérêt des industriels du nord, il en résulte au moins balance avec la question de savoir si l'on poussera jusqu'à leurs dernières limites les bénéfices nouveaux, les bénéfices à créer par des plantations beaucoup

plus étendues et par les exploitations privilégiées de sucre de betterave?

Je suis certain que la question posée en ces termes ne laissera pas un moment indécises l'équité, la raison, la prudence des trois conseils et du gouvernement.

Je sais bien qu'il existe en France une secte de singuliers économistes qui rangent parmi leurs détestations les établissements d'outre-mer, les colonies, la navigation et la force navale. Ils croiraient plus lucratif pour l'intérieur que nous n'eussions pas de marine; ce qui les afflige, c'est que nous ayons *des côtes et des ports qu'on ne peut pas supprimer* avec de bonnes théories et de solides doctrines.

Nous attendrons que ces rêves se produisent au grand jour, dans les chambres législatives, pour y répondre par des faits, en invoquant le bon sens national et la raison supérieure des véritables hommes d'État.

Mais ici, devant l'élite des producteurs de toutes les classes, je crois pouvoir, sans autre discussion, établir comme un fait incontestable, la haute utilité, pour la puissance du pays et pour sa richesse, qu'il conserve une navigation très-étendue et par là très-productive.

A cet égard, si nous avons beaucoup à désirer, n'oublions pas la part importante qui nous est incontestablement garantie par nos lois, dans la navigation entre la France et ses colonies; tandis que l'Angleterre et les États-Unis s'efforcent de diminuer, dans tout le reste du globe, la part déjà trop faible des navigateurs français.

Si je consulte les états officiels de 1834, voici les faits que j'y remarque :

Les navires français qui font le commerce avec tous les peuples du monde, excepté les colonies,

offrent en tonnage annuel.	Importations.	Exportations.
.	290,500 t.	252,974 t.

Les navires français qui font le commerce de nos colonies, offrent en

tonnage annuel	103,977	117,270
--------------------------	---------	---------

Si nous prenons la somme totale des entrées et des sorties :

Tonnage annuel pour tous les commerces du monde, excepté les colonies. Tonneaux, 543,447

Tonnage annuel pour le commerce colonial 221,247

Ainsi, vous sacrifieriez à la légère quarante contre cent du tonnage transporté par les navires français à l'étranger ; il faudrait que, sur cent quarante familles qui s'adonnent à toutes les industries navales, quarante abandonnassent la profession qui les fait vivre.

Par conséquent, lors des grandes luttes futures, où la marine devrait intervenir dans la Méditerranée, dans l'Océan ou dans la Baltique, il faudrait que l'État se vît privé de 40 sur 140 de son personnel navigant, parmi les marins français qui s'adonnent au commerce avec l'étranger. Est-ce là défendre les intérêts de la force militaire qui fait la sécurité de notre patrie? Non.

Laissant de côté les considérations générales, examinons la part que prend la navigation française dans son commerce avec les principales nations de la terre. J'opère toujours sur 1834, j'accepterais aussi volontiers toute autre année.

Si l'on réunit les vingt et une nations qui font avec la France le plus grand commerce maritime, et qu'on multiplie le tonnage de leurs importations par les distances moyennes que nos navires parcourent en faisant le commerce, on trouve :

1° Pour les vingt et une nations, l'équivalent de	271,585,650	} Tonneaux transportés à une lieue.
2° Pour nos seules colonies, l'équivalent de	267,231,300	

Vous me demanderez sans doute quelles sont ces vingt et une nations? Les voici, dans l'ordre d'importance réelle des produits multipliés par les distances parcourues.

L'Indoustan, les États-Unis, l'Espagne et ses colonies, le Brésil, Haïti, le Mexique, Buenos-Ayres et la Plata, la Hollande et ses colonies, le Chili, la Chine, la Sardaigne, les Deux-Siciles, la Turquie, l'Angleterre et ses colonies, la Russie, l'Égypte, la Toscane et Lucques, les États-Romains, les Barbaresques, le Portugal et la Belgique.

Et toutes ces nations font des efforts infinis pour diminuer de plus en plus notre part de transports maritimes, en augmentant

de plus en plus la leur ; tandis que le transport de nos produits coloniaux, égal en importance à celui que nous procurent ces vingt et une nations, nous est complètement assuré.

Le comble de la folie serait de répudier un pareil avantage, pour nous livrer à des espérances dont l'exagération est maintenant démontrée.



FIN.